CSTB
le futur en construction

Direction Sécurité, Structures et Feu
Division Etudes et Essais Feu

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/1959 modifié)

N° RA25-0068

Valable 5 ans à compter du 06 mars 2025

Matériau présenté par : CGT ALKOR DRAKA
75 rue Pasteur
60140 LIANCOURT
FRANCE

Marque commerciale : 1108

Description sommaire :

Film souple à base de polychlorure de vinyle ignifugé dans la masse.

Masse surfacique nominale : 558,6 g/m² ± 10 %.
Epaisseur nominale : 0,41 mm ± 10 %.
Coloris : blanc.

Nature de l'essai : Essai au brûleur électrique

Classement : **M2**

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée à priori

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° DSSF-25-45463 annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens du code de la consommation. Seul le rapport électronique signé avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. Ce rapport électronique est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans. La reproduction de ce rapport électronique n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Fait à Champs-sur-Marne, le 21 mars 2025

La Référente Technique
Etudes et Essais Feu

Signé numériquement par Nitro Software Belgium NV - Nitro Sign Premium pour le compte de Clotilde ETIEMVRE (clotilde.etiemvre@cstb.fr)
Date : 21/03/2025 15:52:56
Signé avec le mot de passe à usage unique envoyé par email : 823411

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal et rapport d'essais annexé.